



**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025
DÉBUT DE LA SÉANCE : 19h00
FIN DE LA SÉANCE : 21h00**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 29 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LURE, convoqué à la date du 23 septembre 2025, s'est réuni au Salon BELTRAME-PATY de l'Hôtel de Ville à LURE, sous la présidence de **Monsieur Éric HOULLEY, Maire de LURE**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L.2121-34).

Effectif légal du Conseil Municipal : 29
Membres du Conseil en exercice : 27

Étaient présents : M. Éric HOULLEY, Maire, M. Stéphane FRECHARD, Mme Karine GUILLEREY, M. Jérôme LAROCHE, M. Pascal GAVAZZI, Mme Pierrette DEMESY, Mme Virginie LUTHRINGER (absente à partir du rapport 3.6.), M. Hamid ZOUGGARI, Mme Nathalie WATBLED, M. Thibaud GRECARD, Mme Kalida LATRECHE, Mme Agnès GALMICHE, M. Joël HACQUARD, M. Michel WENDE, Mme Sophie ROMARY-GROSJEAN, Mme Marie-Claire THOMAS, Mme Isabelle ARNOULD, M. Adrien ANTOINE

Étaient absents représentés : M. Laurent MONNAIN représenté par M. Pascal GAVAZZI, Mme Laurence HERTZ-NINNOLI représentée par Mme Agnès GALMICHE, M. Charles VALDENNAIRE représenté par M. Stéphane FRECHARD, Mme Rachel ROLLAND représentée par M. Eric HOULLEY, Mme Mélanie CHAGNOT représentée par Jérôme LAROCHE

Étaient absents : Mme Christelle CONTEJEAN, Mme Camille QUENOT, M. Rachid MERZOUG, M. Mikayil AKALIN

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte à 19 H 00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme l'un de ses membres, **Mme Kalida LATRECHE**, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Secrétaire de séance :

1. COMMISSION RESSOURCES HUMAINES – FINANCES – SPORTS – AFFAIRES GÉNÉRALES – ÉVÉNEMENTS

- 1.1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2025
- 1.2. Compte-rendu de délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT
- 1.3. Résiliation de la cotisation CNAS pour les agents retraités de la Ville de Lure
- 1.4. Augmentation du CIA des agents de la collectivité
- 1.5. Mise en place du nouveau marché des titres restaurant dématérialisés et inclusion des agents contractuels
- 1.6. Création d'un emploi permanent à temps complet au service bâtiment, éclairage public et informatique
- 1.7. Création de deux emplois permanents à temps complet au service des espaces verts
- 1.8. Recrutement de vacataire pour soutien scolaire
- 1.9. Personnel : tableau des effectifs – mise à jour
- 1.10. Subvention de fonctionnement 2025 – APA70 – 300€
- 1.11. Subvention d'équipement 2025 – Gymnase Alice Milliat – écran – 2000 € - Handball club de Lure – Villersexel
- 1.12. Subvention de fonctionnement 2025 – ADIL – 250 €
- 1.13. Budget général – Décision Modificative n°1 – Exercice budgétaire 2025
- 1.14. Autorisation pluriannuelles – Exercice 2025 – mise à jour
- 1.15. Forêt communale : Tarification des produits accessoires : « menus produits » - Exercice forestier 2025 – Exercice budgétaire 2026
- 1.16. Forêt communale – État d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2025

- 1.17. Forêt communale – Fixation de la taxe affouagère 2026 (bois façonné livré)
- 1.18. Forêt communale – Affouagé façonné campagne 2026 (bois façonné livré)
- 1.19. Budget Bois et Forêt – Forêt communale – programme des travaux à effectuer – Année 2026
- 1.20. Demande de subvention remplacement aire de jeux de la Libération
- 1.21. Octroi de la garantie à certains créanciers – AFL – Exercice 2025

2. COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE - SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – ÉDUCATION – JEUNESSE – JUMELAGE

- 2.1 Contrat de ville – plan d'actions 2025
- 2.2 Antenne RASED de LURE – Participation financière liée aux frais de fonctionnement pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques de LURE – Année scolaire 2024/2025
- 2.3 Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement (maternelle et élémentaire) de l'école privée Sainte Anne/Saint Joseph
- 2.4 Construction Ecole maternelle Michel Noir – Approbation de l'Avant-Projet-Définitif (APD), en présence de l'architecte M.Donzé
- 2.5 Acquisition propriété « Beluche » quartier de la Pologne

3. COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME – HABITAT – SÉCURITÉ – ÉCOLOGIE – CADRE DE VIE – COMMERCE

- 3.1 Aménagement cyclable Rues de la Métairie et Charles Frechin – Approbation du projet et demande de subvention LEADER
- 3.2 Opération de travaux dite « Espace de l'échiquier » devenu « Jeux de mômes », rémunération complémentaire du Maître d'œuvre.
- 3.3 Pôle équestre de la Saline – SCI MUR
- 3.4 Création d'une servitude de passage d'une canalisation eaux usées – Quartier des près la Côte
- 3.5 Convention – Liaison 63kV – Lure/Ronchamp
- 3.6 Aménagement du parvis de la gare – Convention portant désignation du maître d'ouvrage
- 3.7 Réalisation « Gymnase Alice Milliat » : bilan financier de l'opération

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Éric HOULLEY, Maire, après avoir procédé à l'appel et constatant le quorum, déclare la séance ouverte. **Madame Kalida LATRECHE** est désignée secrétaire de séance.

1. COMMISSION RESSOURCES HUMAINES – FINANCES – SPORTS – AFFAIRES GÉNÉRALES – ÉVÉNEMENTS

1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025.

1.2. COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION AU MAIRE EN VERTU DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessous :

DÉCISION EN DATE DU 23 MAI 2025

Objet : Mise à disposition de la totalité de l'espace du Sapeur (y compris grande salle, cuisine, petite salle (4), hall et toilettes) – du jeudi 6 novembre 2025 – 8h00 au vendredi 7 novembre 2025 – 7h00 – Forum des métiers de la santé – CPTS du Pays Luron

Madame Claire BOURQUIN, Coordinatrice, du CPTS du Pays Luron, 4 avenue de la République à LURE est autorisée à occuper la totalité de l'Espace du Sapeur (y compris grande salle, cuisine, petite salle (4), hall et toilettes) du jeudi 6 novembre 2025 – 8h00 au vendredi 7 novembre 2025 – 7h00 afin d'y organiser un forum des métiers de la santé.

Cette mise à disposition de la totalité de l'Espace du Sapeur fera l'objet d'un titre de recettes d'un montant de 150.00 € correspondant aux frais de gestion.

DÉCISIONS EN DATE DU 19 JUIN 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Stationnement d'une remorque sur le trottoir devant le 14 boulevard du Parc à LURE – Lundi 23 juin 2025 – Travaux de terrassement sur le domaine privé – Société EIMI ELEC – 83 rue de la Pale 25230 SELONCOURT

La société EIMI ELEC – 83 rue de la Pale 25230 SELONCOURT est autorisée à occuper gratuitement le domaine public de la commune, à savoir stationner une remorque sur le trottoir devant le 14 boulevard du Parc à LURE, le lundi 23 juin 2025, afin d'effectuer des travaux de terrassement sur le domaine privé.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation de 4 manges-debout sur le trottoir devant la terrasse – 6 avenue Carnot à LURE – Samedi 21 juin 2025 – Madame Julie GONIN – Bar LE BEER – Fête de la musique 2025

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de Madame Julie GONIN, Gérante du Bar LE BEER – 6 avenue Carnot à LURE, le domaine public communal, à savoir : l'installation de 4 manges-debout sur le trottoir devant la terrasse du 6 avenue Carnot à LURE du samedi 21 juin 2025 – 18h30 au dimanche 22 juin 2025 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la Fête de la Musique 2025.

Cette occupation ne devra pas empiéter sur la voirie routière afin de laisser de la place pour les véhicules de secours (pompiers, SAMU...). Les services techniques livreront des barrières de sécurité afin de protéger cet emplacement pendant la Fête de la Musique.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Stationnement d'un camion de 20 m3 sur la voirie communale devant le 30 rue du Creux Savoyard à LURE – Vendredi 27 juin 2025 et samedi 28 juin 2025 – Déménagement – Monsieur René VAUGE

Monsieur René VAUGE – 30 rue du Creux Savoyard à LURE est autorisé à occuper gratuitement la voirie communale, à savoir stationner un camion de 20 m3 devant le 30 rue du Creux Savoyard à LURE, les vendredi 27 juin 2025 et samedi 28 juin 2025, afin d'effectuer un déménagement.

DÉCISION EN DATE DU 02 JUILLET 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Prolongation – 4 places de stationnement entre les 10 et 12 rue de la Gare à LURE du mercredi 2 juillet 2025 au lundi 7 juillet 2025 inclus de 7h00 à 9h00 – Livraison – CARREFOUR EXPRESS

La Ville de LURE met gratuitement à disposition de l'Établissement « Carrefour Express » – 5 rue de la Gare à LURE, 4 places de stationnement entre les 10 et 12 rue de la Gare à LURE, du mercredi 2 juillet 2025 au lundi 7 juillet 2025 inclus de 7h00 à 9h00, et ce, afin de permettre la livraison au Carrefour Express.

DÉCISION EN DATE DU 10 JUILLET 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Vendredi 22 août 2025 et vendredi 29 août 2025 de 17h00 à 21h00 – Concours de pétanque et tournoi de tennis-ballon organisés par la ville de LURE

La Place Anatole à LURE est mise à la disposition de la ville de LURE le vendredi 22 août 2025 et le vendredi 29 août 2025 de 17h00 à 21h00 et ce, à l'occasion d'un concours de pétanque et d'un tournoi de tennis-ballon.

1.3. RESILIATION DE LA COTISATION CNAS POUR LES AGENTS RETRAITES DE LA VILLE DE LURE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **RESILIE** l'adhésion pour les agents retraités de la Collectivité, à compter du 1^{er} janvier 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

1.4. AUGMENTATION DU CIA DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le nouveau montant du CIA
- **MET** à jour le protocole.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce protocole.
- **INSCRIT** les montants nécessaires au Budget Primitif 2026.

1.5. MISE EN PLACE DU NOUVEAU MARCHÉ DES TITRES RESTAURANT DÉMATÉRIALISÉS ET INCLUSION DES AGENTS CONTRACTUELS

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le règlement d'attribution des titres restaurants dématérialisés (annexe)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer ce règlement.

1.6. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET AU SERVICE BATIMENT, ECLAIRAGE PUBLIC ET INFORMATIQUE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **CRÉE, à compter du 1^{er} octobre 2025, un emploi permanent dans le cadre d'emploi des adjoints techniques** au grade d'adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2^{ème} classe, adjoint technique principal 1^{ère} classe afin d'assurer les missions d'agent polyvalent au sein du service bâtiment, éclairage public et informatique, à temps complet (35 H/semaine), relevant de la catégorie C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux prochains budgets annuels de la collectivité.

1.7. CRÉATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET AU SERVICE DES ESPACES VERTS

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1^{er} Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **CRÉE, à compter du 1^{er} octobre 2025, deux emplois permanents** au grade d'adjoint technique territorial, adjoint technique principal 1^{ère} classe, adjoint technique principal 2^{ème} classe, afin d'assurer les missions d'agent polyvalent au sein du service des Espaces Verts, à temps complet (35 H/semaine), relevant de la catégorie C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux prochains budgets annuels de la collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à cette opération.

1.8. RECRUTEMENT DE VACATAIRE POUR SOUTIEN SCOLAIRE

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour assurer la mise en place d'études dirigées au sein du quartier du Mortard pour les enfants scolarisés en école élémentaire pour l'année scolaire 2025-2026, soit deux séances par semaine de 45 minutes par groupe.
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation, sur la base du taux horaire de 17.00 € brut.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux prochains budgets annuels de la collectivité, en cas de prorogation de cette expérimentation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à cette opération.

1.9. PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE A JOUR

Rapporteur Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE** ce tableau des effectifs actualisé

1.10. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 – APA70 – 300€

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1^{er} Adjoint au Maire

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 300 € à l'APA70 au titre de l'exercice 2025

1.11. SUBVENTION D'EQUIPEMENT 2025 – GYMNASSE ALICE MILLIAT – ECRAN – 2000 € - HANDBALL CLUB DE LURE – VILLERSEXEL

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1^{er} Adjoint au Maire

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ATTRIBUE** une subvention d'investissement de 2000 € à HBCLV pour l'achat et maintenance d'un écran des scores pour le gymnase Alice Milliat
- **CONDITIONNE** cette subvention à la signature d'une convention tri partite (annexe)
- **INSCRIT** cette dépense au budget communal, chapitre 204, article 2042 « Subventions d'équipement aux associations ».
- **VERSE** la subvention à l'association HBCLV après production des pièces justificatives réglementaires et signature d'une convention tripartite

1.12. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 – ADIL – 250 €

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1^{er} Adjoint au Maire

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 250 € à l'ADIL au titre de l'exercice 2025 en complément de l'aide logistique et des locaux mis à disposition ponctuellement.

1.13. BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE BUDGETAIRE 2025

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** la Décision Modificative n° 1 du Budget Général – Exercice 2025, telle que présentée ci-dessus et équilibrée à hauteur de **573 201.93 €** toutes sections confondues.

1.14. AUTORISATION PLURIANNUELLES – EXERCICE 2025 – MISE A JOUR

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **REVISE** les AP/CP tel que ci-dessous
- **CREE** une nouvelle AP/CP « Passerelle technique Service Espaces Verts – Parc de l'Abbaye »

1.15. FORET COMMUNALE : TARIFICATION DES PRODUITS ACCESSOIRES : « MENUS PRODUITS » - EXERCICE FORESTIER 2025 – EXERCICE BUDGETAIRE 2026

Rapporteur : Monsieur Adrien ANTOINE, Conseiller Municipal délégué

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** les tarifs applicables pour l'exercice 2026, tels qu'ils figurent ci-dessus.
5 €HT le stère pour les menus produits suivant l'estimation des volumes effectuée par l'ONF
- 7 €HT le stère pour la taxe d'affouage sur pied suivant l'estimation des volumes effectuée par l'ONF

1.16. FORET COMMUNALE – ÉTAT D'ASSIETTE, DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE L'ANNEE 2025

Rapporteur : Monsieur Adrien ANTOINE, Conseiller Municipal délégué

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents

1.17. FORET COMMUNALE – FIXATION DE LA TAXE AFFOUAGERE 2026 (BOIS FAÇONNE LIVRE)

Rapporteur : Monsieur Adrien ANTOINE, Conseiller Municipal délégué

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **FIXE** les taxes affouagères 2026 comme suit (soit 47 € du stère).

1.18. FORET COMMUNALE – AFFOUAGE FAÇONNE CAMPAGNE 2026 (BOIS FAÇONNE LIVRE)

Rapporteur : Monsieur Adrien ANTOINE, Conseiller Municipal délégué

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

- **DESTINE** le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles **Feuillus (4_a2 ; 9_r ; 19_a2 ; 32_r ; 34_rl)** à l'affouage façonné ;
- **DÉSIGNE** comme garants :
 - o Monsieur Adrien ANTOINE
 - o Monsieur Pascal GAVAZZI
 - o Madame Rachel ROLLAND
- **ARRETE** le règlement d'affouage joint au présent rapport et son annexe « commande, engagement du bénéficiaire » ;
- **FIXE** le volume des portions à **3 (trois), 6 (six) ; avec une date limite de commande au 15 mars 2026 dans la limite des quantités déterminées avec l'ONF : 600 stères ;**
- **PRÉCISE** que l'exploitation de l'affouage se fait par un professionnel dans le respect du Règlement National d'Exploitation Forestière ;
- **PRÉCISE** que la livraison communale s'effectue en limite de propriété (au-delà il s'agit d'un contrat entre le livreur et l'habitant) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.
-

1.19. BUDGET BOIS ET FORET – FORET COMMUNALE – PROGRAMME DES TRAVAUX A EFFECTUER – ANNEE 2026

Rapporteur : Monsieur Adrien ANTOINE, Conseiller Municipal délégué

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le programme annuel de travaux à exécuter en forêt communale au cours de l'année 2026, tel qu'il est proposé ci-après,
- **INSCRIT** au budget primitif 2026 l'ensemble des crédits nécessaires des travaux 2026,
- **INSCRIT** au budget primitif 2026 les travaux 2026 qui seront réalisés en fonction des recettes de vente de bois qui seront connues en janvier 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Délégué à signer la convention et si nécessaire le marché ainsi que tout éventuel document ou avenant à intervenir.

1.20. DEMANDE DE SUBVENTION REMPLACEMENT AIRE DE JEUX DE LA LIBERATION

Rapporteur : Monsieur Jérôme LAROCHE, Adjoint au Maire

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le projet
- **APPROUVE** le plan de financement
- **SOLLICITE** les subventions telle que ci-dessus définies
- **INDIQUE** que la ville se substituera à tous les partenaires financiers défaillants
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les consultations et signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet

1.21. OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS – AFL – EXERCICE 2025

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

- **DECIDE** que la Garantie de la commune de Lure est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :
 - o le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Lure est autorisée à souscrire pendant l'année 2025 (1 275 000 €uros),
 - o la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la commune de Lure pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
 - o la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - o si la Garantie est appelée, la commune de Lure s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jour ouvré ;
 - o le nombre de Garanties octroyées par le conseil municipal au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, pendant l'année 2025, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Lure, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE - SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – ÉDUCATION – JEUNESSE – JUMELAGE

2.1. CONTRAT DE VILLE – PLAN D’ACTIONS 2025

Rapporteur : Monsieur Eric HOULLEY, Maire

**L’exposé entendu et après en avoir délibéré et à l’unanimité,
Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** le plan d’actions 2025 du Contrat de Ville du Quartier du Mortard

2.2. ANTENNE RASED DE LURE – PARTICIPATION FINANCIERE LIEE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ELEVES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES DE LURE – ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

**L’exposé entendu et après en avoir délibéré et à l’unanimité,
Le Conseil Municipal,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser, pour l’année scolaire 2024/2025, la participation financière de la ville liée aux frais de fonctionnement RASED à l’association de l’école maternelle Jules Ferry de LURE, support de l’antenne RASED de LURE, pour un montant de 1058€.

2.3. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (MATERNELLE ET ELEMENTAIRE) DE L’ECOLE PRIVEE SAINTE ANNE/SAINT JOSEPH

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

**L’exposé entendu et après en avoir délibéré et à l’unanimité,
Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** les modalités de calcul du forfait communal pour les classes élémentaires et maternelles de l’école privée Sainte-Anne/Saint-Joseph, pour l’année scolaire 2024/2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions entre les écoles élémentaire et maternelle de l’école privée Sainte-Anne/Saint-Joseph et la Ville de Lure, stipulant les tarifs exposés dans le présent rapport.

2.4. CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE MICHEL NOIR – APPROBATION DE L’AVANT-PROJET-DEFINITIF (APD), EN PRESENCE DE L’ARCHITECTE M.DONZE

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

**L’exposé entendu et après en avoir délibéré et à l’unanimité,
Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** l’Avant-Projet-Définitif présenté par DONZE Architectes et Associés
- **VALIDE** les honoraires du maître d’œuvre basés sur le coût des travaux APD
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **LANCE** la procédure de consultation des entreprises
- **LANCE** les phases suivantes (PRO et DCE)
- **DEPOSE** les dossiers de demande de subvention sur les bases de cet APD ou du PRO
- **SIGNE** tout document nécessaire à cette opération

2.5. ACQUISITION PROPRIETE « BELUCHE » QUARTIER DE LA POLOGNE

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

**L’exposé entendu et après en avoir délibéré et à l’unanimité,
Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** l’acquisition par la commune de la propriété identifiée au cadastre sur les parcelles AO 399, 451 et 453 au prix de 140 000 euros (cent quarante mille euros) nets vendeurs ceux-ci faisant leur affaire de la rémunération de l’intermédiaire mandaté
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante
- **CHARGE** l’étude de Me Paul-Antoine ROLLAND de rédiger tous les actes à venir
- **PREND** en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition
- **ACCEPTE** le principe de préservation végétale d’une fraction de ladite propriété aux abords du projet scolaire périscolaire Michel Noir

3. COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME – HABITAT – SÉCURITÉ – ÉCOLOGIE – CADRE DE VIE – COMMERCE

3.1. AMENAGEMENT CYCLABLE RUES DE LA METAIRIE ET CHARLES FRECHIN – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Rapporteur : Monsieur Eric HOULLEY, Maire

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement cyclable de la rue de la Métairie
- **APPROUVE** le plan de financement
- **SOLLICITE** l'aide de l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER du Pays des Vosges Saônoises et à signer les documents en lien avec la demande subvention
- **SOLLICITE** l'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de la contrepartie régionale au programme LEADER et signer les documents en lien avec la demande de subvention
- **ACCEPTE** la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus
- **S'ENGAGE** à informer la Région Bourgogne-Franche-Comté de toute modification du projet et du plan de financement.

3.2. OPERATION DE TRAVAUX DITE « ESPACE DE L'ECHIQUIER » DEVENU « JEUX DE MOMES », REMUNERATION COMPLEMENTAIRE DU MAITRE D'ŒUVRE.

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la rémunération complémentaire de l'équipe de maîtrise d'œuvre à hauteur d'un montant forfaitaire de 3500 €HT (rémunération initiale 7 754.67 € HT + 3500 €HT soit 11 254.67 €HT)
- **AUTORISE** ou son représentant à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à la conclusion de cette situation.

3.3. POLE EQUESTRE DE LA SALINE – SCI MUR

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **EXONÉRE** la Manufacture des Usines Réunies de 50 % les pénalités calculées soient des pénalités ramenées à **30 704.89 € / 2 = 15 352.44 €HT**
- **REMUNERE** la Manufacture des Usines Réunies de **5 050€ HT** la mission spécifique d'étude WUFI complémentaire rendue nécessaire
- **AUTORISE** ou son représentant à signer tout document y afférent.

3.4. CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION EAUX USEES – QUARTIER DES PRES LA COTE

Rapporteur : Monsieur Jérôme LAROCHE, Adjoint au Maire

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

- **CRÉE** la servitude susmentionnée pour pouvoir vendre les parcelles
- **RÉGLE** les frais de création de cette servitude à l'office notariale

3.5. CONVENTION – LIAISON 63KV – LURE/RONCHAMP

Rapporteur : Monsieur Jérôme LAROCHE, Adjoint au Maire

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

- **SIGNE** le mandat de représentation de la commune par Maître Anne DECORPS – SCHERBECK, notaire à LUNEVILLE 54 300 – 24 rue Gambetta pour l'établissement de la servitude de passage
- **SIGNE** la convention à intervenir avec RTE pour l'établissement de la servitude de passage et la détermination du montant de l'indemnité.

3.6. AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA GARE – CONVENTION PORTANT DESIGNATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Rapporteur : Monsieur Eric HOULLEY, Maire

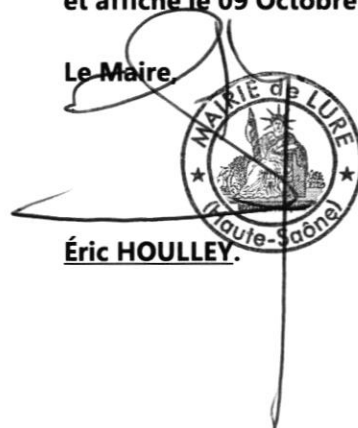
L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

- **SIGNE** le projet de convention ci-annexé

**Fait à LURE, le 08 Octobre 2025
et affiché le 09 Octobre 2025**

Le Maire.



Eric HOULLEY.